

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1443

présenté par
M. Baptiste, rapporteur et M. Le Gayic, rapporteur

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	5 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux s'étonnent de la chute des crédits aide au fret, à rebours de la situation économique actuelle.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement retire 5 millions d'euros en AE et en CP à l'action 9 *Appui aux financements bancaires* du programme Conditions de vie outre-mer, au profit de l'action 4 *Financement de l'économie* du programme 138 Emploi Outre-mer.

Dans les faits, les rapporteurs ne souhaitent aucunement réduire de 5 000 000 euros les crédits de l'action 09 Appui aux financements bancaire du programme du programme n° 123 « Conditions de vie outre-mer ». Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.